

Le SNPDEN Grenoble en action

- Accueil des lauréats du concours 2017 le mercredi 31 mai au Lycée P. Beghin à Moirans à 14h30
- Entretiens professionnels : le SNPDEN a demandé et obtenu le report de la date de retour des comptes rendus
- [Compte-rendu de l'audience région](#) AURA et le SNPDEN-UNSA
- [Organigramme régional SNPDE-UNSA](#)
- [Compte-rendu de la réunion du groupe technique](#) région AURA « numérique éducatif » 3 mai 2017

PPCR : Les décrets sont publiés

- [décret n° 2017-955 du 10 mai 2017](#) -> décret statutaire ;
- [décret n° 2017-958 du 10 mai 2017](#) -> échelonnement indiciaire.

Le LSUN et Sconet Notes

Malgré les propos rassurants des représentants de la DSI lors de la dernière conférence des personnels de direction du 11 avril, le SNPDEN a alerté le Rectorat sur les difficultés rencontrées par certains de nos collègues pour utiliser l'application LSUN indispensable au traitement des opérations d'orientation post 3ème et d'évaluation du DNB.

Malgré l'arrivée d'une nouvelle version, les problèmes persistent, notamment par exemple, au niveau de la saisie collective de certaines données (EPI, AP...) concernant les groupes et surtout, lors du transfert des éléments provenant de Sconet Notes.

Ainsi, malgré la disponibilité louable des services du guichet unique, certains blocages nécessitent une consultation des concepteurs au niveau national qui tardent à répondre.

Chaque collègue s'est vu rappeler à l'ordre par message électronique sur l'avancée de sa saisie sur LSUN...Encore faut-il que cette application fonctionne pleinement ce qui n'est pas encore le cas partout.

Plus inquiétant, il semble que les collègues utilisant l'environnement privé "PRONOTE" connaissent moins de vicissitudes que ceux qui recourent au logiciel "officiel" et gratuit Sconet Notes.

C'est d'autant plus dommageable que la version évolutive de l'application Sconet Notes pour prendre en compte l'évaluation par compétences prévue par la réforme du collège, ne sera pas prête, au mieux, avant la rentrée 2018 alors que "PRONOTE" est déjà bien avancé en ce domaine. On voudrait inciter les établissements à consacrer une partie de leur budget à l'achat d'une solution privée externalisée qu'on ne s'y prendrait pas autrement !

Par ailleurs, une nouvelle fois, les Perdurs se retrouvent bien seuls face aux enseignants dont l'angoisse grandit avec l'approche des échéances de saisie contrariée par les obstacles techniques.

Pour une amélioration du dialogue et de la communication avec les services du rectorat

- **Calendrier des formations** : cette année, les formations disciplinaires au collège (mathématiques, français, histoire géographie..) étaient nombreuses et concentrées sur une période courte. Cette situation a compliqué la tâche des personnels de direction et a contribué à la désorganisation du temps scolaire et l'accueil des élèves.

Le SNPDEN souhaite que les personnels de direction soient informés, voire associés à l'élaboration du calendrier des formations disciplinaires des enseignants et demande leur étalement sur l'année.

- **Formations établissements** : certains d'entre nous ont demandé des formations établissement qui n'ont pas été possibles faute de formateurs.

Le SNPDEN demande qu'en cas de difficulté d'organisation (absence de formateur...), le personnel de direction soit informé le plus rapidement possible.

CAPA du 15 mai 2017

La CAPA des personnes de direction du 15 mai 2017 avait pour ordre du jour la **titularisation des collègues stagiaires**.

Un seul avis défavorable à la titularisation était proposé. Le personnel de direction stagiaire concerné sera placé en situation de prolongation.

Il en sera de même pour un autre personnel, placé en position de prolongation en raison d'une interruption de stage supérieure à 30 jours, mais qui bénéficie dès à présent d'un avis favorable à la titularisation.

Nous avons fait remarquer que deux collègues de la promotion précédente en prolongation étaient proposés à la titularisation, démontrant qu'il est judicieux de proposer une nouvelle affectation dans ce cas.

Nous avons aussi posé la question de la mise en œuvre du **protocole PPCR** pour les personnels de direction suite à la parution des décrets. Mme la Secrétaire générale a indiqué attendre les décrets d'application pour organiser la déclinaison académique

Nous avons rappelé notre **demande de clarification des procédures de dialogue et d'appel de l'évaluation des lettres de mission**.

Mme la Secrétaire générale a confirmé que les collègues concernés peuvent déposer un recours, étudié en CAPA.

Pour terminer, les services ont présenté le calendrier de l'affectation des stagiaires lauréats du concours 2017.